

*Monsieur KIELISZEK, rapporteur, indique à l'Assemblée que la création d'une mission locale pour l'emploi est envisagée à LUDRES.*

*La mission consiste en une structure d'accueil pour les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans. Ce service peut être assuré par le personnel communal à compter du 1er Octobre 1987.*

*Un conventionnement avec la mission locale de NANCY offre toutes les possibilités de stage de formation ou d'insertion ainsi que le suivi des offres d'emploi.*

*Afin d'assurer un suivi de la mission locale, Monsieur KIELISZEK propose la constitution d'un groupe de travail ainsi constitué :*

- Monsieur CHONE, Maire*
- Monsieur KIELISZEK, Adjoint*
- Monsieur HOUCHARD, Conseiller Municipal*
- Monsieur BORACE, Conseiller Municipal*
- Monsieur MEJEAN, Conseiller Municipal*
- Madame SURGET, Conseiller Municipal*
- Monsieur PERRIN, Directeur des Laiteries Saint-Hubert*
- Monsieur MOREL, Directeur de Districhaleur*
- Monsieur GAIFFE, Directeur de la Société 3 M*
- Madame IDOUX, Secrétaire Général de la Mairie*
- Monsieur BAZARD, Direction Régionale du Travail*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide, par 20 voix pour et 2 abstentions :*

- d'accepter la création de la mission locale de LUDRES,*
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec la mission locale de NANCY, représentée par Monsieur le Ministre Maire de NANCY, sur la base d'une participation de 5 F par habitant,*
- de décider la création d'un demi-poste d'agent de bureau à compter du 1er Octobre 1987 et de modifier le tableau des effectifs en ce sens,*
- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget supplémentaire 1987.*